Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_25-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention à Vendée Logement ESH pour la construction de 15 logements locatifs sociaux « Les Rouettes » à Brétignolles sur Mer

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_25-DE

Il est rappelé que le nouveau règlement d'intervention financière du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, pour le soutien à la production des logements locatifs sociaux, a été adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 février 2022.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe un objectif ambitieux en termes de production de logements locatifs sociaux, avec un objectif annuel de 70 nouveaux logements. Il stipule l'obligation de réaliser 10 % (au minimum) de logements locatifs sociaux dans les nouvelles opérations d'habitat publiques ou privées de plus de 10 logements (Lotissement, ZAC, VEFA, opérations de reconstruction…).

Il est indiqué qu'en compatibilité avec le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), qui vise la maîtrise de la consommation foncière, par notamment la requalification et la densification des centres-bourgs et centres villes, la Communauté d'Agglomération dans le cadre du P.L.H. soutient la production des logements locatifs sociaux, en privilégiant leur implantation dans les centres.

Les nouvelles modalités d'intervention financière de la Communauté d'Agglomération sont les suivantes :

- Aide forfaitaire à hauteur de 4 000 € par logement locatif social créé, que l'opération soit conduite en maîtrise d'ouvrage directe ou en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement),
- Bonus financier de 500 € pour un logement locatif social financé par un PLAI, dans le cadre d'une opération d'habitat comportant au moins 3 logements locatifs sociaux,
- Bonus financier de 500 € pour un logement locatif social de typologie T2 ou T2 bis, uniquement pour les opérations d'habitat collectif ou semi-collectif.

Il est présenté une nouvelle opération éligible au nouveau dispositif mis en place :

- Brétignolles sur Mer « Les Rouettes » : construction de 15 logements locatifs sociaux en collectif par Vendée Logement ESH (10 T2, 5 T3), agrément du Conseil Départemental de la Vendée du 30 août 2023 pour 9 PLUS et 6 PLAI, soit une subvention pouvant être attribuée à hauteur de 68 000 €.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement d'intervention financière du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour le soutien à la production des logements locatifs sociaux adopté par le Conseil Communautaire le 24 février 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 octobre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver l'attribution d'une subvention de 68 000 € à Vendée Logement ESH pour la construction de 15 logements locatifs sociaux, « Les Rouettes » à Brétignolles sur Mer ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_25-DE

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.